

## La nouvelle maison d'arrêt de Lyon



**Pose de la première pierre par M. Pascal Clément  
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
9 mars 2007**



Paris, le 9 mars 2007

## Communiqué de presse

**Pascal Clément, garde des Sceaux, ministre de la Justice a posé la première pierre de la nouvelle maison d'arrêt de Lyon, vendredi 9 mars 2007.**

La nouvelle maison d'arrêt, qui sera achevée fin 2008, comportera **690 places** destinées à des majeurs.

D'une surface de 33 000 m<sup>2</sup>, elle s'étend sur un terrain de 11 hectares.

La maison d'arrêt regroupera :

- **trois quartiers d'hébergement maison d'arrêt** de 180 places chacun pour les prévenus hommes en attente de jugement et les détenus dont la durée de peine restant à purger est inférieure à un an ;
- **un quartier d'hébergement** maison d'arrêt femmes de 60 places ;
- **un quartier d'accueil** de 60 places réservé aux nouveaux arrivants
- **un quartier d'isolement** de 20 places pour les détenus que le magistrat instructeur, ou le chef d'établissement, a jugé nécessaire de séparer des autres détenus
- **un quartier disciplinaire** de 20 places pour les détenus qui n'ont pas respecté le règlement intérieur (45 jours maximum).

L'établissement disposera également de :

- **un service médico-psychiatrique régional** comportant 30 cellules
- **une unité de soins médicaux**
- **des locaux socioculturels**

La nouvelle maison d'arrêt de Lyon est réalisée en partenariat public privé avec la société Eiffage pour un montant de travaux de 55 millions € HT.

La réalisation de la maison d'arrêt s'inscrit dans le cadre d'un contrat regroupant les quatre établissements de Roanne, Lyon, Nancy, et Béziers, totalisant 2 790 places de détention. Ce contrat regroupe le financement, la conception, la réalisation, l'entretien, et la maintenance sur une durée d'environ 27 ans de ces établissements.

La construction de la nouvelle maison d'arrêt de Lyon a été décidée dans le cadre de la Loi d'Orientations et de programmation de la Justice (LOPJ, votée en 2002). Pour remédier à l'insuffisante capacité d'accueil du parc pénitentiaire et à la vétusté de certains établissements,

la LOPJ a prévu un programme ambitieux de modernisation du parc immobilier avec la construction de **13 200 places nouvelles** de détention. Les établissements les plus vétustes seront fermés.

Ce programme présente les objectifs suivants : respecter la dignité des détenus, renforcer les conditions de sécurité et favoriser la réinsertion.

Ce programme, dont la réalisation a été confiée à **l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage du Ministère de la Justice (AMOTMJ)**, comprend la construction de 9 200 places en métropole, 1 600 places en outre-mer, 420 places pour mineurs et 2 000 places « nouveau concept » pour les courtes peines.

---

**Contacts presse**

**Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice**  
Sophie CHEVALLON : 01 44 77 63 39 / Guillaume DIDIER : 01 44 77 22 02

La LOPJ.....	4
L'opération.....	8
Le projet architectural.....	10
Les travaux.....	12
L'apport à l'économie locale.....	13
Le calendrier.....	14
Les chiffres clés.....	14
Les acteurs.....	15
L'agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice.....	16
La direction de l'administration pénitentiaire et la direction régionale des services pénitentiaires de Lyon .....	17

## *Ce que prévoit la loi*

### Les objectifs

Les dispositions de la **loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ)** du 9 septembre 2002, visaient à répondre à 4 objectifs majeurs :

- améliorer l'efficacité de la justice au service des citoyens, rapprocher la justice des justiciables
- se donner les moyens de mieux faire exécuter les décisions pénales
- traiter plus efficacement la délinquance des mineurs
- donner de nouveaux droits aux victimes et leur permettre d'organiser plus efficacement la défense de leurs intérêts.

### Des mesures concrètes pour l'administration pénitentiaire

Pour l'administration pénitentiaire, cette loi se traduit par de nouveaux moyens, une sécurisation et une humanisation renforcée des établissements pénitentiaires et une meilleure prise en charge des détenus.

#### **Le programme immobilier : augmenter la capacité des établissements pénitentiaires**

Pour remédier à l'insuffisante capacité d'accueil du parc pénitentiaire et à la vétusté de certains établissements, la LOPJ a prévu un programme ambitieux de modernisation du parc immobilier avec la construction de **13 200 places nouvelles** de détention.

Ce programme, dont la réalisation a été confiée à l'**Agence de Maîtrise d'Ouvrage du Ministère de la Justice (AMOTMJ)**, comprend la construction de 9 200 places en métropole, 1 600 places en outre-mer, 420 places pour mineurs et 2 000 places « nouveau concept » pour les courtes peines.

#### **L'amélioration des services pénitentiaires**

La loi a pour ambition :

- de moderniser les établissements pénitentiaires et de les doter de dispositifs de sécurité plus efficaces
- de revaloriser la situation des personnels pénitentiaires et d'améliorer l'exercice de leur mission
- d'améliorer la prise en charge des détenus ainsi que leur activité en établissement pénitentiaire :
  - renforcement de la lutte contre l'indigence,
  - maintien des liens familiaux, amélioration des conditions de travail des détenus,
  - valorisation de leurs acquis sociaux et professionnels,
  - amélioration des conditions d'accès des détenus aux soins médicaux et psychologiques.

## Programme pénitentiaire et premier bilan

S'agissant des 9 200 places pour majeurs en métropole, les procédures sont très avancées et relèvent de plusieurs modes de commande publique :

- Trois centres pénitentiaires de 690 places chacun en maîtrise d'ouvrage publique traditionnelle implantés à Mont de Marsan, Rennes et Bourg en Bresse.  
Ils seront livrés en 2008 pour le premier et en 2009 pour les deux autres.
- Une deuxième vague d'opérations pour environ 7 000 places seront réalisés selon les procédures de partenariat public -privé.
  - Un premier lot d'opération concerne la réalisation du centre de détention de Roanne, du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville, de la nouvelle maison d'arrêt de Lyon, et du centre pénitentiaire de Béziers soit au total 2 790 places
    - Les établissements pénitentiaires seront livrés en 2008 et 2009
  - Un deuxième lot concerne la réalisation de trois centres pénitentiaires à Poitiers-Vivonne, le Havre et le Mans- Coulaines soit un total de 1690 places
    - Les établissements pénitentiaires seront livrés en 2009
  - Le troisième lot concerne la maison d'arrêt de Nantes, le centre de détention de Réau en Ile de France et le centre pénitentiaire de Lille -Annœullin pour un total de 2 000 places.
    - Les établissements seront livrés à partir de 2010
- Deux maisons centrales à Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil sont en cours d'études
- Un centre pénitentiaire de 290 places à Ajaccio dont l'architecte vient d'être désigné
- La rénovation de la maison centrale d'Arles qui sera livrée en 2008

Pour les 1 600 places pour majeurs outre mer :

- le nouveau centre pénitentiaire de Saint Denis de 554 places sera livré en 2008
- le centre pénitentiaire de Ducos-Martinique sera livré en 2007
- d'autres opérations sont conduites en Guadeloupe, à la Martinique, à la Réunion et en Polynésie.

Les 420 places pour mineurs

Deux lots d'opération géographiques ont été confiés à deux prestataires différents :

- Le premier concerne 3 opérations qui sont implantées à Valenciennes- Quiévrechain, Meaux-Chauconin et dans le Rhône et seront livrées en 2007 et en 2008 pour Meaux-Chauconin
- Le second concerne 4 opérations qui sont implantées à Nantes-Orvault, Toulouse-Lavaur, Marseille et Porcheville et seront livrées en 2007.

Les 2000 places « nouveau concept » pour les courtes peines

Les quartiers courtes peines (QCP) sont implantés à proximité des maisons d'arrêt auxquelles il sont rattachés.

- Trois opérations sont en cours d'études et pour lesquelles pour deux d'entre elles les architectes sont désignés, il s'agit du QCP de Fleury Mérogis et de Toulouse Seysses d'une capacité respective de 120 et 60 places. Ils seront livrés en 2008. Le troisième celui de Nantes d'une capacité de 60 places sera réalisé en partenariat public privé.
- Huit sites font l'objet d'études pour l'implantation de 8 autres QCP d'une capacité de 60 places chacun.

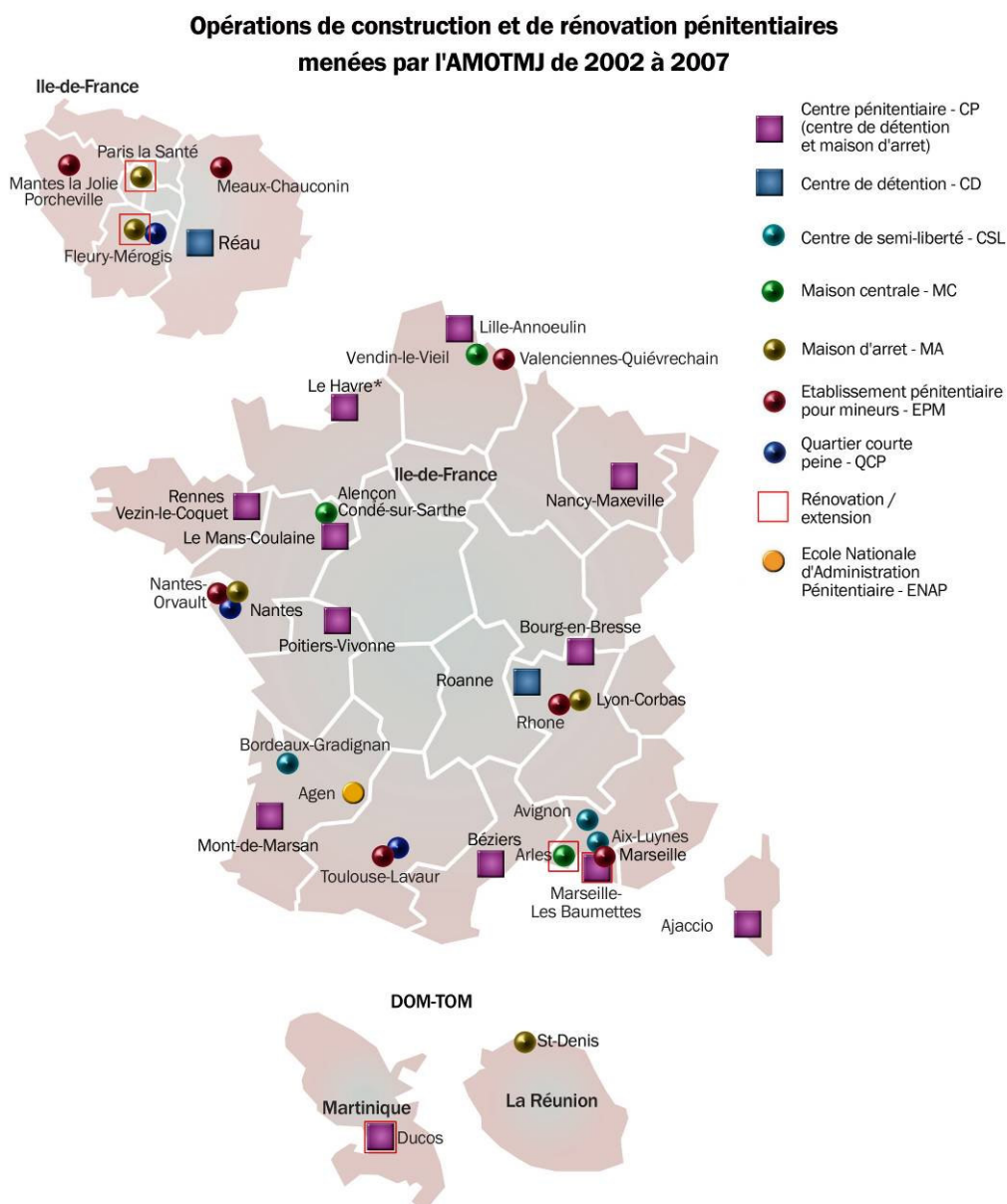
## Les grandes rénovations

En plus des nouvelles places prévues par la LOPJ, l'Agence mène également trois opérations de rénovation lourde conduites en site occupé.

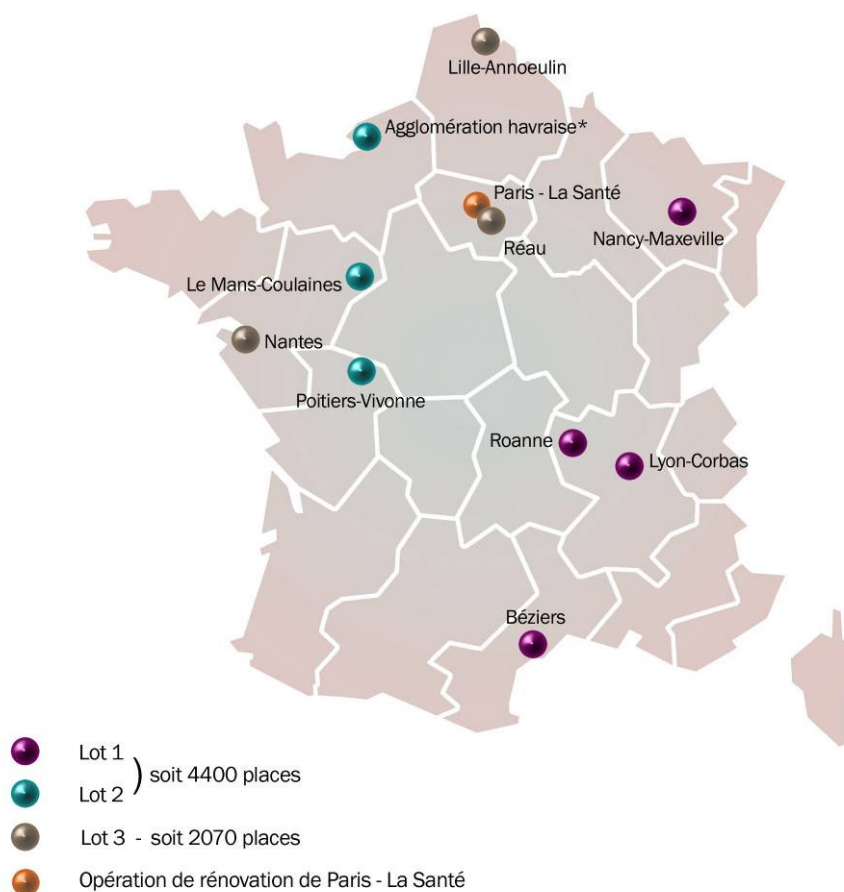
Il s'agit de :

- La maison d'arrêt de Fleury Mérogis dont la rénovation conduira à disposer de 3 690 places. La livraison se fera par grandes étapes entre 2006 et 2015.
- Le centre pénitentiaire des Baumettes qui permettra de disposer progressivement de 1390 places d'ici 2014
- La maison d'arrêt de Paris la Santé d'une capacité de 1300 places qui sera réalisée en partenariat public privé et dont la procédure vient d'être lancée

## Le programme en cartes



## Opérations pénitentiaires pour majeurs menées en partenariat public-privé par l'AMOTMJ



© AMOTMJ

Parmi les nouveaux établissements qui s'inscrivent dans l'ambitieux programme de modernisation du parc immobilier, treize centres pénitentiaires, centres de détention et maisons d'arrêt pour majeurs sont prévus. Trois d'entre eux font l'objet d'un marché de conception-réalisation. Les autres établissements sont réalisés dans le cadre de partenariats public-privé.



## *Partenariat Public Privé*

La réalisation de la nouvelle maison d'arrêt de Lyon s'inscrit dans le cadre d'un programme de construction de quatre établissements : Roanne, Lyon, Nancy, et Béziers, soit 2 790 places de détention.

Ce contrat constitue le **premier contrat en Partenariat Public Privé de type AOT/LOA** lancé par l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage du Ministère de la Justice dans le cadre de la LOPJ.

Il repose sur la délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine de l'Etat et d'un Bail (Location avec Option d'Achat) ou AOT / LOA aux sens respectifs de l'article L. 34-3-1 du code du domaine de l'Etat et du décret n° 2004-18 du 6 janvier 2004 modifié dit Décret LOPSI.

**Ce contrat regroupe le financement, la conception, la réalisation, l'entretien, et la maintenance de ces établissements sur une durée de 27 ans.**

Le recours à ce type de contrat basé sur un partage des risques entre l'Etat et le partenaire privé permet à l'Etat de bénéficier pour une période de 30 d'un meilleur coût global et d'une optimisation des délais de réalisation.

Après une phase de programmation en 2003, une procédure de mise en concurrence a été menée par l'AMOTMJ afin de désigner le partenaire privé de l'Etat pour cette opération. Cette procédure s'est achevée par la signature du contrat le 23 février 2006 avec la société OPTIMEP4, filiale du groupe EIFFAGE.

Avec une mise en service au milieu de l'année 2008, l'ensemble du processus d'études, d'acquisitions foncières et de travaux aura été mené à bien en moins de 5 ans par l'agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice.

## *Le contexte local*

### **Choix du site - acquisitions foncières et mise en compatibilité des documents d'urbanisme**

La recherche foncière a été engagée avec les services du Préfet.

Le terrain retenu est situé dans la commune de Corbas (9 300 habitants), au sud-est de l'agglomération lyonnaise. Le site était une ancienne carrière de matériaux. Le terrain était propriété du Grand Lyon, de la SERL et de l'entreprise Perrier SA. Le terrain a été acquis par l'Etat en juin 2006 à l'amiable pour un montant de 1.350.000 €.

En matière de documents d'urbanisme, le projet a nécessité la mise en compatibilité, par le biais d'une procédure de DUP, à la fois du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise, et du nouveau PLU de la communauté urbaine de Lyon. Après enquête publique, l'arrêté de DUP a été signé par Monsieur le Préfet en février 2006.

## Pourquoi une nouvelle maison d'arrêt à Lyon ?

- permettre la fermeture des deux maisons d'arrêt Saint Paul et Saint Joseph ;
- augmenter le nombre de places disponibles en centre de détention ;
- améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires ;
- améliorer les conditions de vie des détenus : cellules individuelles et doubles, avec douche ;
- améliorer le maintien des liens familiaux avec la construction d'unités de visite familiale ;
- préparer la réinsertion des détenus : plus d'activités éducatives, socioculturelles, sportives ;
- mettre en œuvre les nouvelles technologies adaptées au programme de sûreté pénitentiaire.

## *Le programme*

La nouvelle maison d'arrêt comportera **690 places** réparties en :

- **trois quartiers d'hébergement maison d'arrêt** de 180 places chacun pour les prévenus hommes en attente de jugement et les détenus dont la durée de peine restant à purger est inférieure à un an ;
- **un quartier d'hébergement** maison d'arrêt femmes de 60 places ;
- **un quartier d'accueil** de 60 places réservé aux nouveaux arrivants
- **un quartier d'isolement** de 20 places ;
- **un quartier disciplinaire** de 20 places.

L'établissement disposera également de :

- **un service médico-psychiatrique régional (SMPR)** de 30 cellules ;
- **une unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) ;**
- **des locaux socioculturels.**

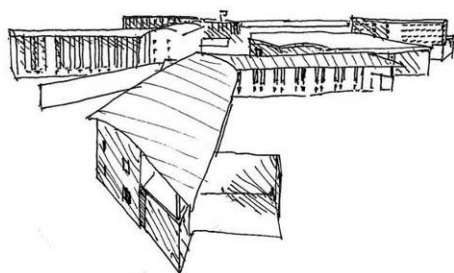
# Le projet architectural

Le projet architectural du cabinet Valode & Pistre Architectes répond scrupuleusement aux exigences de sécurité qui sont extrêmement fortes dans un établissement de ce type. Au-delà de l'aspect sécuritaire, l'ensemble a été imaginé comme un micro urbanisme où les bâtiments déterminent un jeu de places, de rues et de jardins.

L'architecture même des bâtiments alterne des séquences horizontales et verticales en variant les matériaux et les couleurs. Le soin apporté à cette architecture, que l'on pourrait trouver hors les murs, exprime l'idée que l'on respecte la dignité humaine des détenus.

Une attention particulière a été apportée à la conception des locaux qui favorisent pour les détenus la continuité des relations avec la société et qui ont pour vocation de faciliter leur réinsertion future.

Ainsi le bâtiment des parloirs est organisé autour de patios qui constituent de petits «cloîtres» végétalisés qui apportent une lumière naturelle de qualité à l'ensemble des parloirs et leur confère une ambiance agréable.



## Une image extérieure soignée

La perception de l'établissement depuis l'extérieur sera essentiellement constituée par les parties hautes des bâtiments d'hébergement et de l'administration qui seront visibles au-dessus des clôtures et des murs. Un jeu de toitures ondulées de teinte cuivre oxydé vert couronnera l'ensemble des bâtiments, facilitant leur insertion dans le paysage.

# *L'organisation de la future maison d'arrêt de Lyon*

## **A l'extérieur de l'enceinte**

- l'aire de stationnement des visiteurs
- le bâtiment d'accueil des familles
- l'aire de stationnement du personnel
- le glacis, espace libre et engazonné autour de l'enceinte

## **A l'intérieur de l'enceinte**

### Zone hors détention

- l'administration de l'établissement
- les vestiaires du personnel
- les locaux techniques : chaufferie, transformateur, groupe électrogène

### Zone en détention

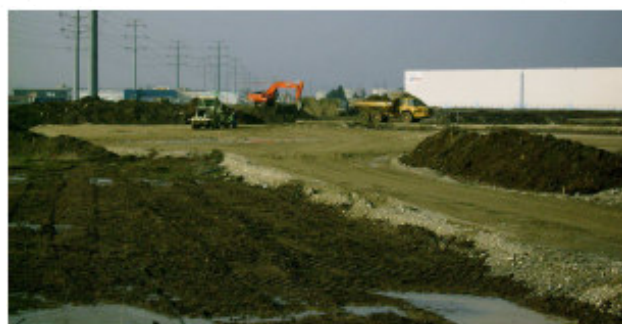
- les locaux fonctionnels : cuisine, buanderie, cantine
- les quartiers d'hébergement : cellules
- les espaces d'activité socioculturelle, de culte, de promenade et de sport
- les ateliers de production et d'activités socio-éducatives
- l'unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA)
- Le service médico-psychiatrique régional (SMPR)
- les locaux de formation générale et professionnelle
- les parloirs

## L'avancement des travaux de la maison d'arrêt de Lyon :

Les travaux de la maison d'arrêt ont débuté à la fin du mois de novembre 2006 et se déroulent conformément au planning établi par la société Eiffage pour respecter le délai de livraison.

Après avoir procédé aux installations préliminaires de chantier, le groupement constructeur réalise actuellement les principales tâches de terrassement et les fondations spéciales.

Les travaux de Gros Œuvre devront débuter au cours du mois de mars 2007.



## Mesures d'insertion et de parrainage

Un comité de pilotage a été mis en place en lien avec la préfecture du Rhône afin de développer les mesures d'insertion sur le site. Par ailleurs la société rencontrera au mois de mars les services du ministère de la Justice en vue de déclencher l'action de parrainage.

Le parrainage consiste à proposer chaque année à trois jeunes placés sous main de justice de rencontrer l'encadrement d'Eiffage dans le cadre d'échange centré sur l'environnement professionnel.

## Accueil des familles

Dans le cadre des études architecturales du bâtiment d'accueil des familles situé hors de l'enceinte, la société Eiffage a rencontré l'Association San Marco qui accompagne actuellement les familles se rendant aux prisons de Lyon. Ce travail de concertation a permis de faire évoluer la conception du bâtiment pour qu'il réponde le mieux aux besoins de ces futurs utilisateurs.

# L'apport à l'économie locale

## **Emplois pendant le chantier**

- Plus de 300 000 heures de travail sur 23 mois de travaux
- Effectifs de pointe : 300 personnes tous corps de métiers
- Appel aux entreprises locales pour les travaux sous-traités
- 33 000 heures consacrées par le groupement à des publics en insertion selon diverses modalités : embauche directe, contrat d'apprentissage, contrat de qualification.

## **Nouvelles ressources**

- Estimation de la masse salariale : 10 M €
- Coût de fonctionnement : 6 M€ annuels
- Dépense des détenus : 1 M €
- Taxe d'habitation et taxe foncière
- Taxe professionnelle (ateliers : matériel et salaires)
- Dotations globales de fonctionnement : augmentation de la population sur la commune de Roanne

## **Création d'emplois après la construction**

- Emplois publics : 290 personnels de l'administration pénitentiaire
- Emploi des partenaires privés : 40 personnes (restauration, blanchisserie, travail pénitentiaire, logistique, maintenance, hôtellerie)
- Autres fonctions : 30 équivalents plein-temps

## Le calendrier

Le planning prévisionnel du déroulement global du programme est le suivant :

- Octobre 2004 : approbation du programme
- Fin octobre 2004 : sélection des candidats admis à participer au dialogue
- Dernier trimestre 2005 : attribution du contrat
- 23 février 2006 : signature du contrat

Le planning prévisionnel du déroulement de l'opération de Lyon est le suivant :

- avril 2006 : dépôt du dossier de permis de construire
- juin 2006 : acquisition foncière et délivrance de l'AOT
- fin juin 2006 : obtention du permis de construire
- Fin novembre 2006 : affermissement de la tranche et début des travaux
- fin 2008: mise à disposition de l'établissement par le Bailleur
- début 2009 : mise en service de l'établissement par l'administration pénitentiaire.

## Les chiffres clés

**Surfaces** Surface de terrain : 11 hectares  
Surface du centre pénitentiaire (S.H.O.N.) : 33 000 m<sup>2</sup>

**Capacité** 690 places

**Marché** Montant : 55 M € HT pour la tranche relative au site de Lyon  
Durée contractuelle depuis l'affermeement de la tranche de Lyon jusqu'à la livraison : 23 mois

## *Services affectataires*

- Ministère de la Justice - direction de l'administration pénitentiaire

## *Représentant de l'Etat*

- Ministère de la Justice - direction de l'administration pénitentiaire - direction de l'administration générale et de l'équipement
- Mandataire : agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice
- Assistant au mandataire pour les études et le programme : OTH Conseil

## *Partenaire Privé*

- Société Projet / maître d'ouvrage : Optimep 4 filiale à 100% d'Eiffage
- Entreprise : Eiffage Construction
- Architectes : Denis Valode & Jean Pistre Architectes



# L'AMOTMJ

L'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ) est un établissement public administratif, créé le 31 août 2001, sous tutelle du ministère de la Justice. Il peut assurer la maîtrise d'ouvrage de plein exercice ou par mandat, et conclure et gérer des contrats de partenariats.

Principal service constructeur du ministère de la Justice, l'AMOTMJ a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. L'Agence participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires, en collaboration avec les directions de la Chancellerie : direction des services judiciaires, direction de l'administration pénitentiaire, direction de la protection judiciaire et de la jeunesse et direction de l'administration générale et de l'équipement.

L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles, composées d'ingénieurs et d'architectes appuyés par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis la recherche et la préparation d'acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, les études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Elle met ainsi en œuvre des concours de maîtrise d'œuvre, des marchés de conception réalisation et des procédures innovantes comme les contrats de partenariat public-privé.

# La DAP et de la DRSP de Lyon

**La direction de l'administration pénitentiaire** a pour double mission la surveillance des personnes placées sous main de justice et la préparation de leur réinsertion (loi du 22 juin 1987).

## *Direction de l'administration pénitentiaire*

**Structures :** 9 directions régionales et une mission outre-mer, 188 établissements (115 maisons d'arrêt, 60 établissements pour peine, 13 centres de semi-liberté), 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

**Publics pris en charge :** 56 000 détenus et 130 000 personnes suivies par les SPIP

**Ressources humaines :** 30 000 agents

**Direction régionale des services pénitentiaires de Lyon** (2 régions administratives - Rhône-Alpes, Auvergne - et 5 cours d'Appel - Chambéry, Riom, Grenoble, Lyon, Nîmes)

**Structures :** 21 établissements (15 maisons d'arrêt, 3 centres pénitentiaires, 1 centre de détention, 2 centres de semi-liberté), 11 SPIP

**Publics pris en charge :** 5 100 détenus et 16 000 personnes suivies par les SPIP

**Ressources humaines :** 2 600 agents